

LA ROUE DE L'HISTOIRE

8^{ème} année
N° 460 du 10 Juin 2009
Prix : 300 FCFA
Autres pays : 2 Euros
Siège : Zabarkan, Rue du SNEP
BP : 5005 Niamey - Tél : 74 05 69

*"La Roue de l'histoire tourne
inexorablement
et personne ne peut l'arrêter"*

Citation de la semaine :
"Dans l'exercice du pouvoir d'Etat, le pouvoir personnel, le régionalisme, l'ethnocentrisme, l'esprit de clan, le nepotisme, l'esprit féodal, la corruption et le trafic d'influence sont bannis sous peine de poursuite judiciaire"
Article 5 alinéa 2 de la Constitution du 9 août 1999

Hebdomadaire nigérien d'informations générales, d'analyses et de formation paraissant tous les mercredis

Rencontre CDS/MNSD

Consultations infructueuses



SOMMAIRE

FORMATION D'UNE ALLIANCE EN FAVEUR DU TAZARTCHÉ :

**Echec des consultations du
MNSD au niveau de l'AFD/R**

RÉGION DE DIFFA :

**Programme spécial
sur fond d'affairisme**

NIGER: BAN KI-MOON EST PRÉOCCUPÉ PAR LES TENSIONS POLITIQUES CONSÉCUTIVES À LA DÉCISION DU PRÉSIDENT DE DISSOUDRE LE PARLEMENT

Il exhorte les parties à agir dans le respect de la Constitution et à s'abstenir de toute action qui pourrait saper les progrès démocratiques et la stabilité du pays

La déclaration suivante a été communiquée aujourd'hui par la Porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon:

Le Secrétaire général est préoccupé par les récents événements qui ont eu lieu au Niger et les tensions politiques accrues dans le pays, suite à la décision du Président de dissoudre le Parlement. Ces événements interviennent alors que le Niger avait fait des progrès significatifs en vue de résoudre le conflit touareg et de consolider les progrès démocratiques et économiques.

Le Secrétaire général appelle toutes les parties à agir dans le plein respect de la Constitution et à s'abstenir de toute action qui saperait les gains démocratiques du Niger, ainsi que la stabilité politique du pays. Il salue les récentes initiatives lancées par les dirigeants régionaux et appelle les parties prenantes du Niger à coopérer pleinement à ces initiatives pour résoudre de manière pacifique les problèmes actuels.

RIDEAUX MOUSTIQUAIRES PERMANET

Une innovation technologique contre les moustiques et les mouches



Le Grand Hôtel de Niamey a servi de cadre le samedi 06 juin dernier à la cérémonie officielle de lancement publicitaire des rideaux moustiquaires PermaNet. Les rideaux PermaNet sont une innovation technologique de Vestergaard Frandsen prétraités avec l'insecticide et offrent une protection contre les moustiques et les mouches porteurs des maladies de jour comme de nuit. Les Rideaux permaNet sont prétraités avec la technologie des moustiquaires recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Selon la représentante de Vestergaard Frandsen, Mlle Maloe ABAH, les rideaux PermaNet sont d'une efficacité incontestable dans la lutte contre le paludisme et la propagation de certaines maladies véhiculées par les mouches. L'insecticide utilisé dans ces rideaux peut durer jusqu'à deux ans s'ils sont bien entretenus conformément aux règles d'usage recommandées. A la différence des rideaux non traités, les rideaux permaNet repoussent non seule-

ment les moustiques et les mouches mais surtout les tuent. Il faut souligner que l'avènement de ces rideaux au Niger sera d'un atout considérable dans la lutte contre la transmission du paludisme et autres pathologies causées par les mouches. C'est pourquoi, la présidente de l'ONG SOS Femmes et Enfants Victimes de Violences Familiales, Mme Mariama Moussa, présente à la cérémonie de lancement, a dans son intervention, émis le vœu de voir les populations nigériennes, particulièrement les femmes, utiliser très tôt les rideaux PermaNet pour se protéger et protéger leurs bébés contre le paludisme, une maladie qui s'est avérée ces dernières années comme une des principales causes de morbidité et de mortalité infantile au Niger. Déjà en vente sur les marchés à des prix très abordables, les rideaux PermaNet sont sans odeur, non irritant et simple à l'usage.

Lamine SOULEYMANE

CHEFFERIE TRADITIONNELLE DU NIGER :

Pour ou contre la paix ?

Une délégation des chefs traditionnels du Niger s'est rendue, le dimanche 7 juin 2009, à Dosso, pour témoigner de sa compassion au chef de province Djermakoye Maïdanda Seydou, suite à l'attaque de son palais royal, lors des événements tragiques nés du mouvement tazartché, survenus le lundi 1^{er} juin 2009, dans la cité des Djermakoyes. Dépêchée par l'Association des chefs traditionnels du Niger, les sultans, chefs de provinces et de cantons ont rendu publique une déclaration.

À travers cette déclaration, ils se disent tout d'abord choqués de ce qui s'est passé à Dosso, comme tous les Nigériens. Ils ont en outre déploré la violence faite sur le palais du Chef, patrimoine social et culturel de toutes les communautés, dont ils ont, par la même occasion, appelé à sa protection. Plus loin, les chefs traditionnels vont, de manière plus ferme, mettre en garde en ces termes : «plus jamais ça à Dosso, et même sur tout le territoire du Niger». Ce qui est formidable jusqu'ici. Ce qui est curieux, au contraire, c'est que depuis fort longtemps, les chefs traditionnels se taisent devant la menace grave qui pèse sur notre démocratie et de surcroît sur la stabilité sociopolitique du pays, soutenant aveuglément le projet anticonstitutionnel du président de la République. Pis! Nulle part, dans sa déclaration, la délégation de l'Association des chefs traditionnels du Niger n'a appelé les Nigériens à la retenue et à la paix, en cette période de tension politique dans notre pays. Partis loin dans leur position trop tazartchiste, ils vont détourner le rôle de l'État, en proférant des menaces. Chose qu'ils n'ont jamais faite depuis le déclenchement de l'ouragan tazartché qui a commencé à souffler, à partir du Damagaram, en août 2008 à l'occasion de la pause de la première pierre de la raffine-

rie de Zinder, au profit duquel ils ont rendu publique une déclaration à Dosso, le 19 mai 2009 lors de la pause d'une autre première pierre, cette fois-ci, pour la construction du port sec de la même région.

Interdits de toute activité partisane, et astreints au devoir de réserve et de neutralité, les chefs traditionnels vont ouvertement soutenir l'aventure ambiguë de Tandja Mamadou. Appuyés par les gouverneurs et préfets, ils vendront, dans villages et hameaux, le projet périlleux de tazartché. Oubliant la mission qui est la leur, les représentants des communautés nigériennes, vont se substituer à l'État, rappelant ainsi les temps mémoriaux du régime d'exception. Maintes fois, des partis politiques ou groupements des partis, et même des acteurs de la société civile ont rappelé à l'ordre les chefs traditionnels. Malheureusement, cet appel était resté sans suite du fait des comportements de ces chefs, parmi lesquels il existe encore des nostalgiques du militantisme politique. L'immixtion aux activités partisans compromet sérieusement la crédibilité, l'honorabilité et la dignité de nos chefs. Malheureusement, c'est la triste réalité chez nous. Ce qui est malheureux!

Mamane Abdou

Brèves ... Brèves ... Brèves

La commission politique de la CDS recommande la démission de ces ministres

Les choses risquent de se compliquer dans les prochains jours entre les deux principales formations de la majorité au pouvoir, à savoir le MNSD-Nassara et la CDS-Rahama, après l'échec des pourparlers engagés d'une part entre le président de la République et le président dudit parti et d'autre part entre Seïni Oumarou, Premier ministre du Niger et président du MNSD-Nassara ainsi que les commissions politiques des deux partis. Selon des sources concordantes, la CDS de Mahamane Ousmane entend tirer les conséquences du maintien de l'option référendaire du président Tandja en retirant ses ministres du gouvernement de Seïni Oumarou. Attendu après l'expulsion des ministres de l'ANDP-Zaman Lahiya du gouvernement à la suite de la prise de position défavorable du parti de Moumouni Adamou Djermakoye par rapport au Tazartché, la démission des ministres Rahama serait une recommandation de la Commission politique du parti. C'était à la suite d'une réunion de ladite commission validée par le bureau politique national, au vu de la position du parti qui s'oppose à l'aventure référendaire qu'il assimile à une "voie sans issue", que sera préconisé le retrait des ministres du parti du gouvernement. Selon des sources proches de la CDS, une autre réunion du bureau politique, élargie aux anciens députés et aux membres du gouvernement s'est tenue pour statuer à nouveau sur la question. Les membres du gouvernement seraient prêts à se soumettre aux instructions du parti, même si dans les milieux de la CDS, on porte des suspensions sur trois ministres qui ne seraient pas favorables à cette option. On cite à ce sujet, Salou Gobi, Maïzama Hadiza et Djida Hamadou qui accepteraient à cœur cette décision. La CDS-Rahama compte neuf (9) membres au gouvernement, qui, selon un responsable du parti n'hésiteraient pas tous à quitter le gouvernement si telle est la recommandation du Bureau politique national. Si ce départ arrivait à se confirmer, ce serait un coup dur pour le MNSD-Nassara et le président de la République qui s'enlisent de plus en plus dans l'isolement.

La Constitution de la 6^{ème} République enfin confectionnée

Le Président de la République Mamadou Tandja est plus que jamais déterminé, contre vents et marées, à réaliser son référendum constitutionnel. Convaincu que son projet a une adhésion populaire massive, Tandja ne recule face à rien. Les événements se précipitent comme un éclair qui indiquent que le Chef de l'Etat est sourd à la ferme opposition de l'écrasante majorité des partis politiques du Niger et de la société civile. Tandja est aussi indifférent face aux protestations de la Communauté internationale qui appelle au respect strict de la Constitution. La 6^{ème} République, rien que la 6^{ème} République avec sa transition de trois ans. L'avant de projet de Constitution qu'il a confié à un comité de juristes de 5 membres lundi 1^{er} juin 2009, vient de tomber. L'annonce a été faite à l'issue d'un conseil des ministres extraordinaire tenu le mardi 09 juin 2009, où le vice-président du comité M. Dagra Mamadou remettait l'avant projet au président de la République. Ainsi il n'a suffi au comité que 7 jours pour accoucher de la fameuse Constitution de la 6^{ème} République. Mis en place le 1^{er} juin 2009, par un décret présidentiel portant création composition et attribution d'un comité technique chargé de la préparation de l'avant projet de constitution, le comité avait pour mission "de présenter au gouvernement un avant projet de constitution qui fera l'objet d'une large popularisation au niveau des différentes couches socioprofessionnelles". C'est désormais chose faite. Et il faut s'attendre dans les prochains jours à une autre étape, car rien ne semble perturber le Président de la République et ses partisans dans leur entreprise d'assassinat de la 5^{ème} République.

La Cour Constitutionnelle saisie par les partis membres du FDD

Fidèle à la légalité Républicaine, les organisations politiques, syndicales et associatives, membres du front pour la Défense de la Démocratie persistent à vouloir amener le président de la République à comprendre que son projet référendaire n'est pas conforme à la Constitution du 09 août 1999. Pendant que le président Tandja balaye d'un revers de main l'avis de la Cour Constitutionnelle qui a déclaré non conforme à la Constitution ce projet, le FDD ne s'avoue pas vaincu. Les partis politiques se fondant sur le code électoral ont saisi la Cour Constitutionnelle pour excès de pouvoir suite à la convocation par le président de la République du référendum et du collège électoral. La requête a été déposée le lundi 08 juin 2009. Selon les dispositions de la loi, la Cour n'a que cinq jours pour se prononcer. Mais selon des informations qui circulent dans l'entourage du président de la République, même si la Cour déclarait l'abus de pouvoir, le Chef de l'Etat ne fera pas marche arrière. Ce qui porte à croire que le président de la République a tourné dos depuis belle lurette aux arguments de droit. Seul compte à ses yeux les montages grotesques des images de la télévision nationale qui chante les gloires du Père de la Nation et la supplication des populations pour qu'il se maintienne au pouvoir.

Le référendum annoncé pour le 4 août 2009

Le 05 juin dernier, le président de la République Mamadou Tandja annonçait la tenue du référendum constitutionnel dont la date est fixée au 04 août prochain. Le même décret convoquait le corps électoral à la date du 13 juillet prochain. Cette campagne référendaire prendra fin le 2 août 2009. C'est dire que la marche vers la 6^{ème} République est déclenchée par le président de la République qui ne s'est pas plié à l'avis de la Cour Constitutionnelle en date du 25 mai 2009. Face à cette situation du refus systématique d'entendre les raisons de droit, les partis politiques membres du FDD ont engagé une démarche en vue d'obtenir un arrêt de la Cour constitutionnelle pour excès de pouvoir en matière électorale conformément aux dispositions de l'article 104 du code électoral en vigueur. Parallèlement, une autre démarche qui consiste à recueillir les signatures des citoyens est en cours dans le même cadre. Si l'arrêt de la Cour Constitutionnelle déclarait qu'il y a là abus de pouvoir, en principe le président de la République doit se plier et renoncer à son référendum. Mais pour l'instant rien ne porte à croire que Tandja soit prêt à faire marche arrière. Il semble avoir atteint un point de non retour.

Moov sponsorise les grands clubs

A travers une note d'information adressée aux organes de presse en date du vendredi 05 Juin 2009, la compagnie de téléphonie cellulaire Moov Niger informe le public de sa décision de signature d'un contrat de sponsoring de la plus grande équipe de football de renommée mondiale, Barcelone FC qui a décroché cette année la coupe du champion's league. Cette aventure qui commence, soutient le directeur général de Moov Niger, permettra aux clients de Moov de vivre les émotions les plus fortes et des moments inoubliables. En plus donc de toutes les actions à caractère social dont Moov a initié à travers des appuis multiples et multiformes aux nécessiteux, Moov Niger est maintenant dans le sport. La culture, la musique, etc...

TANDJA MAMADOU – MAHAMANE OUSMANE :

La tentation de l'union

Le projet de référendum continue d'alimenter les tensions sociales et politiques. Dans cette atmosphère politique trouble, les deux premières personnalités du pays affichent des positions quelque peu éloignées et aussi quelque peu rapprochées. Le Président de la République Tandja Mamadou et le président de l'Assemblée nationale ou plutôt l'ancien président de l'Assemblée nationale Mahamane Ousmane affichent, en tout cas, des attitudes des plus circonspectes.

Un total détachement, à la limite de l'indifférence du Président de la République sur l'évolution politique conflictuelle, du côté de Mahamane Ousmane si on prend la mesure de la gravité de la situation, on affiche toutefois une certaine allégresse teintée d'un peu d'ironie burlesque ou humoristique. Depuis près de deux semaines, l'opinion nationale attend d'enregistrer une réponse à la mesure de la situation du côté du président de la CDS Mahamane Ousmane, le premier Président démocratiquement élu, comme aiment à le souligner les militants du parti de la convention. Son retour dans le pays après sa mission au Nigeria était déjà très attendu et annoncé en fanfare. Pourtant, contre toute attente, l'ancien président de l'Assemblée nationale, accueilli par une foule d'anciens députés et des militants de son parti a plutôt versé dans un air de dilettante. L'air très enjoué, il va entonner un brin de chansonnette digne d'un grand poète. Le ton du moment n'avait rien avoir avec la gravité de la situation, Mahamane Ousmane, l'ancien président de l'Assemblée Nationale et ancien Président de la République chantonnait : «Kaï aché kouna nan, Kaï aché kouna nan...(ainsi vous êtes là, ainsi vous êtes là)», fredonnait-il à l'intention de ses militants. «Kaï kou barni in moré (laissez-moi me réjouir)», l'ambiance était comme ça. Légère – légère chez les militants de la CDS. Laissez-moi me réjouir, lançait l'ancien pré-

sident de l'Assemblée Nationale. Se réjouir de quoi, pouvait s'interroger l'opinion qui attendait une toute autre attitude de Mahamane Ousmane.

Dans l'entourage du parti pourtant, quelques voix s'échappent pour parler d'une position ferme que le parti de Mahamane Ousmane va annoncer. Une position musclée de la part de Mahamane Ousmane qui devait intervenir dans les tous premiers jours qui ont suivi son arrivée le mercredi 3 juin dernier. Jusque-là, rien n'est encore sorti. On annonce des réunions de consultations, des perspectives de démission du gouvernement des ministres CDS, on indique que la CDS va rejoindre le front FDD, d'autres parlent plutôt de la création par la CDS d'un autre front de lutte. Il faut dire que jusqu'ici on est encore en plein dans les conjectures. La seule chose tangible que l'on tient, c'est que Mahamane Ousmane ne s'est pas formalisé pour chanter «kaï kou barni in moré», le mercredi 3 juin 2008, c'est-à-dire le lendemain des événements de Dosso.

Du côté de la présidence de la République par contre l'heure n'est pas à la chansonnette. Même si l'on feint un certain détachement ou une certaine indifférence, la présidence de la République renvoie quelques signes de tension et d'irritation. L'avis non-conforme à la constitution sur le projet de référendum prononcé par la cour cons-

titutionnelle le 25 mai dernier a été perçu comme un cinquant revers. Le Président de la République a visiblement anticipé sur un autre avis que devait donner les députés nationaux en optant pour la dissolution de l'Assemblée Nationale. Les choses ne vont pas se simplifier, elles vont se compliquer puisque le Président de la République va se retrouver lié par l'obligation de convoquer des législatives anticipées dans un délai ferme de 90 jours.

Le 5 juin dernier, il convoque par décret le collège électoral pour le référendum. Le référendum ou les anticipées, par où commencer ? Dans la précipitation, le Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur invite les partis politiques à déposer les dossiers des candidats aux législatives anticipées. Mais dans la note, aucune mention de délai n'est indiquée. Rien n'est encore réglé sur l'ordre des priorités et les choses semblent aller dans tous les sens. On tente de contenir la situation, de garder le cap, difficilement.

La pression de l'opinion internationale alourdit et complique davantage la situation au camp présidentiel. Après les condamnations unanimes du Canada, des Etats Unis, de la CEDEAO, du parlement francophone, de la France et d'autres institutions sous-régionales, le pouvoir répond par des signes d'irritation. L'équipe de Ben Omar brûle toutes les règles de la diplomatie en dénonçant les partenaires. Plus par dépit que par réalisme. Après tout, quand les foyers de tension se seront apaisés, la chef de la diplomatie va se charger de renouer le dialogue. Mais pour l'instant, ça chauffe dur.

L'ambassadrice des Etats Unis au Niger et le président du conseil d'administration des sages de la CEDEAO ont reçu au cours de la semaine un accueil glacial par

le Président de la République Tandja Mamadou.

L'ancien président du MNSD sous la cohabitation Tandja Mamadou, quand le MNSD donnait la charge sur le Président de la République de l'époque Mahamane Ousmane, avait l'habitude de dire parlant de Mahamane Ousmane «biri yayi zoufa, ko gachi ya hana a gani (même si le singe sue, le pelage ne laisse pas apparaître les gouttes de sueur) ». Aujourd'hui, ils se retrouvent, ils s'observent dans une situation différente.

Ils n'apprécient pas la gravité de la situation de la même manière. L'un affiche un air d'ironie, l'autre le détachement. Ils tentent peut-être de ne pas voir les choses en face, ils essaient de se mettre au-dessus de la mêlée. Peut-être qu'ils vont se retrouver dans une petite complicité avec une petite différence. Non au référendum, pour Mahamane Ousmane, mais comment lutter. Oui pour le référendum, mais avec qui le faire pour Tandja Mamadou. Une sorte d'union dans la différence entre Tandja Mamadou, ancien Président du MNSD et Mahamane Ousmane, ancien Président de la République sous l'AFC.

On ne parle pas encore de la CDS, mais il y a dans toute l'attitude de Mahamane Ousmane comme une tentation refoulée de l'union avec Tandja Mamadou, refoulée par cette position de premier Président démocratiquement élu. Une position qui met Mahamane Ousmane face à un choix difficile, entre sauver la démocratie avec les autres acteurs de l'espace politique et la société civile ou se rallier au projet de Tandja Mamadou qui, pour l'instant, reste sur un avis non-conforme à la constitution et aux normes démocratiques.

Ibrahim Elhadji dit Hima

CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE POUR L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION

Quand les tazartchistes exploitent les misères du plus grand nombre

La campagne pour la violation flagrante de la constitution du 09 août 1999, bat son plein au moyen d'une forte manipulation de la jeunesse et des populations les plus démunies. L'achat de conscience et le miroitement des nouveaux espoirs sont les constats qui se dégagent depuis que cette campagne d'offense à la 5^{ème} République est lancée.

Dans le Niger profond comme ici à Niamey, les tazartchistes poursuivent, tambours et trompettes, leur randonnée de remise en cause de la légalité constitutionnelle. Ils exploitent lâchement les souffrances quotidiennes auxquelles font face l'immense majorité des nigériens. Tout ce qui compte pour eux, c'est de parvenir à leur but, laissant la morale et le respect des règles de jeu démocratique de côté. Outre les populations meurtries par les affres de l'extrême pauvreté, les tazartchistes ont aussi pour cible préférée, leurs compatriotes qui sont sous le joug de l'analphabétisme et de l'ignorance. C'est pourquoi, partout où ils passent s'ils ne jettent pas sur les foules des espèces sonnantes et trébuchantes, ils font croire à leur auditoire qu'avec l'avènement d'une 6^{ème} République, les nigériens auront la douche froide. Allez dans le Niger profond pour s'en convaincre.

Les uns et les autres ont dû constater que le scénario politique délibérément mis en œuvre par les tazartchistes a pris en compte ces deux malodonnées, au point où tous ceux qui ont les intestins fragiles ne pourront pas renoncer aux insidieuses offres qu'on leur fait en cascade, des offres

qui ne se résument qu'à des simples promesses et qui ne visent qu'à acheter les consciences. Vous l'aurez sans nul constaté, le plus grand malheur de la démocratie nigérienne porte essentiellement sur ces deux indicateurs socioéconomiques : L'extrême pauvreté et l'ignorance.

En vérité, si ces hommes et femmes qu'on manipule à coup des billets de banque et auxquels l'on miroite perfidement des nouveaux espoirs, savaient à quel point on les trompe, à travers cette entreprise de remise en cause de la démocratie, ils ne seraient jamais d'accord avec le Tazartché. On ne cessera jamais de le dire, le projet Tazartché outre le fait qu'il soit une entreprise de haute trahison, ne vise ni plus ni moins qu'à protéger des intérêts matériels et financiers des princes qui nous gouvernent ainsi que les intérêts de leurs progénitures. Donc point de tout ce qui se chante sur les médias d'Etat.

Il faut noter que le régime en place a beau promettre à la jeunesse nigérienne des lendemains meilleurs de 2000 à aujourd'hui, particulièrement les jeunes diplômés avec l'annonce d'un ambitieux projet de recrutement à la fonction publique, mais le constat amer qu'on peut faire,



c'est que cette promesse est restée toujours lettre morte. Hier comme aujourd'hui, ces responsables politiques n'arrivent même pas à honorer les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de ces jeunes diplômés, réduits pour la plupart au métier des contractuels, alors même qu'ils ont été formés pour servir valablement le pays dans différents profils d'emplois. Comme on peut le constater, avec l'avènement de l'entreprise Tazartché, les autorités ramènent sur un plateau d'or les mêmes promesses qu'elles étaient incapables d'honorer hier. Ce qui est sûr s'il n'y avait pas eu cette entreprise Tazartché, on n'aurait

pas tenu ce discours à cette jeunesse désœuvrée.

Le comble dans cette affaire, n'est pas seulement cette exploitation avérée des misères quotidiennes de nombreuses populations du Niger pour une large satisfaction des aspirations d'un clan, mais c'est le fait que ces jeunes nigériens, longtemps mis en marge dans la gestion de l'Etat, sont pour leur malheur de plus en plus enclins à mener une lutte contre la démocratie, sachant bien qu'en fin de compte, ils seront grugés comme par le passé.

Lamine SOULEYMANE

Des appels pour la paix

La Commission Nationale de Dialogue Sociale (CNDS), le Conseil Islamique du Niger (CIN) et la Mission Catholique du Niger ont, le samedi 6 juin 2009, rendu publique une déclaration sur la situation sociopolitique du Niger. Après avoir appelé les acteurs à plus de retenue et de modération dans l'expression de leur liberté et la jouissance de leurs droits, les trois structures ont attiré l'attention des Nigériens sur le "danger inhérent à l'exacerbation de la tension politique". Elles devaient en outre lancé un mot d'ordre, aux fidèles musulmans et chrétiens, d'intensifier les prières, dans les mosquées et églises afin que descende la paix dans notre pays. Le président de la CNDS a, à cette occasion, cultivé la vertu de la paix. Le dimanche 7 juin dernier, le Collectif des Associations Islamiques du Niger vont attirer l'attention des uns et les autres sur le péril qui guette notre pays. Ils vont, pour ce faire, appeler tous les musulmans aux invocations, tout en réaffirmant que c'est Dieu qui a les solutions à tous les problèmes. En tout cas, cette paix, le Niger en a tant besoin. Malheureusement, nos princes et leurs affidés, dans leur façon d'apprécier la démocratie, veulent, après dix ans au pouvoir, la compromettre. Pour eux, la démocratie, c'est quand on laisse les citoyens manifester et dire qu'ils sont pour ou contre. C'est du moins la compréhension du président Tandja. Mais où met-on la justice, l'égalité, le respect des règles du jeu, etc.? Le pouvoir, c'est vraiment nocif.

La section lycéenne et collégienne de Niamey rejette le «tazartché»

Les scolaires de la communauté urbaine de Niamey disent niet au projet tazartché du président Tandja. Dans une déclaration rendue publique, le jeudi 4 juin 2009, la section lycéenne et collégienne de Niamey se démarque de l'USN sur cette tentative d'instauration d'une monarchie dans notre pays. S'opposant «aux manœuvres de certains individus cherchant à remettre en cause la démocratie, chèrement conquise avec la participation de l'USN», la section USN de Niamey se dit choquée par la décision de leur camarade Secrétaire Général du Comité directeur (CD) de l'USN Bio Abdourahmane qui, sans l'accord des différentes structures de l'USN, disent-ils, a embarqué les scolaires dans le paquebot de tazartché. Ne cautionnant pas du tout la déclaration du CD qui n'engage que ses auteurs, les scolaires de Niamey estiment que l'USN qui n'a pas fini de comptabiliser les peines et les douleurs enregistrées dans les luttes pour la démocratie et la bonne gouvernance, ne saurait accepter tout ce qui tend à saper la démocratie et le processus d'alternance, prévu par la constitution que le peuple s'est librement donnée. Selon la section USN de Niamey, le CD ne dispose d'aucune assise légale pour continuer à parler au nom de leurs camarades. Tout en demandant à cette haute instance dirigeante des scolaires nigériens de reconsidérer immédiatement sa position afin de sauver l'honneur et la dignité de l'USN, les scolaires de la section lycéens et colléges de Niamey déplorent le soutien apporté par les contractuels au projet tazartché, semblant oublier les travers et la démission de la 5^{ème} République face aux problèmes de l'école. Exprimant sa disponibilité à se ranger aux côtés des centrales syndicales pour défendre la démocratie acquise de haute lutte, la section USN de Niamey invite "tous les scolaires, partenaires de l'école, appelés du service civique national, contractuels et organisations de la société civile, de se démarquer des syndicalistes constitués de la 5^{ème} République qui n'a aucune considération pour l'école nigérienne".

DECLARATION DES FEMMES DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS ET ONG ISLAMIQUES DU NIGER

Depuis l'annonce de l'intention du président de la République d'organiser un référendum en vue de changer la constitution, notre pays semble politiquement divisé entre les opposants à ce projet et ceux qui le soutiennent. Les deux camps se défient avec le maximum d'inimitié, de violence verbale et de promesse de radicalisation qui n'augurent rien de sécurisant pour la population du Niger et son avenir.

Nous, femmes des associations et ONG islamiques suivies, avec l'attention requise, le développement de la situation créée et tenons à faire la déclaration suivante :

Nous voulons rappeler, à tous les nigériens et à toutes les nigériennes, leur devoir sacré de musulmans de veiller scrupuleusement à la protection de cette portion de la planète terre- que l'histoire a nommée Niger -dont Allah nous a confié la responsabilité et pour laquelle nous en rendrons tous et chacun compte le jour de la résurrection.

Malheureusement, les enjeux politiques, comme toute éphémères, font oublier cette vérité immuable aux animateurs de l'ambiance actuelle qui règne dans notre pays, faisant courir au Niger des risques de lendemains regrettables.

Les responsables politiques, en tant que musulmans, savent pourtant bien que la division, quelle que soit sa source, doit être évitée : "et crampez-vous tous au câble d'Allah et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous..." /103

Notre bien aimé prophète S.A.W nous a mis en garde contre la division et les conséquences irréparables qu'elle pourrait engendrer : (Je cite) si «deux musulmans se rencontrent avec leurs épées pour s'entretenir, l'assassin et l'assassiné iront tous les deux en enfer.»

Nous devons tirer les leçons de l'histoire récente de certains pays victimes de conflits, le plus souvent engendrés par les responsables politiques. Les images de populations meurtries, surtout des femmes, abandonnant leurs pays et leurs biens, traînant leurs enfants sur les chemins douloureux de l'exil, bravant la faim, la soif, les maladies et exposées à la terreur ; à l'humiliation et à la cruauté de soldats sans foi ni loi ; ces images diffusées par les médias restent encore gravées dans toutes les mémoires.

Notre propre histoire et, d'ailleurs plus récemment, les événements d'Agadez (la rébellion) et de Dosso doivent interpeller la consci-

ence de tout nigérien et l'enjoindre à la recherche de la paix pour son pays.

En tout état de cause, il faut considérer que la guéguerre, qui mobilise toutes les énergies aujourd'hui, ne participe ni du respect des préceptes de notre religion, ni de l'application de nos valeurs sociales. Qui plus est, elle ne s'oriente même pas vers la prise en charge réelle des nombreux problèmes, devenus structurels, que le Niger traverse.

Nous, femmes des associations et ONG islamiques, voulons par conséquent, rappeler à ce peuple musulman du Niger (et surtout à la classe politique toute entière), qu'au-delà de ce qui agite aujourd'hui, qu'il doit privilégier la crainte d'Allah, notre seigneur ; savoir, dans les actes et les dires, mesure garder ; de tout faire pour préserver la paix dans ce pays ; d'avoir à l'esprit la dignité de notre peuple qui n'a jamais rien demandé que de vivre tranquille dans cette part de temps et d'espace qu'Allah lui a attribuée. Enfin, en tant que Croyants, de donner sens à la vie. Allah ne nous a-t-il pas proposé : «vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et vous croyez en Allah» s 3/110.

Que donc les passions ne dominent pas les raisons et n'aveuglent pas les cœurs. Que nos ambitions soient disciplinées, nourries de justice et qu'elles n'obéissent qu'à deux règles :

- Plaire à notre créateur
- Et lui être reconnaissant par notre lieutenante active et positive de tout ce qu'il nous a confié.

Que tous se rappellent enfin, que l'avenir du croyant ne consiste pas à amasser des richesses et à les compter, à prendre le pouvoir et à en jouir ; mais comme nous l'enseigne notre bien aimé Prophète Mohamed (S.A.W), «l'avenir du croyant commence dans sa tombe».

Qu'Allah le très Miséricordieux affermisse notre foi, qu'il protège notre pays, qu'il nous garantisse un hivernage fécond, qu'il soutienne nos frères éprouvés du grand marché de Niamey, qu'il nous assure la paix dans les cœurs, dans les foyers et dans notre pays, qu'il bénisse le Niger.

Amine.
Assalamou alaykoum wa rahmatoullahi wa barakaatouhou
Fait à Niamey le 10 juin 2009

Les Organisations socioprofessionnelles du secteur des médias exigent la lumière sur les ponctions sur le fonds d'aide à la presse

Le mercredi 03 juin 2009, aux environs de 13h, le président de l'ANEPI (Association Nigérienne des Éditeurs de la Presse Indépendante) a été informé par le Secrétaire Général du CSC de la convocation du Bureau de l'ANEPI par l'organe de régulation des médias pour une réunion le jeudi 04 juin à 10h à son siège, sans indiquer l'ordre du jour de la rencontre. Le Président de l'ANEPI informa, néanmoins individuellement les autres membres du bureau.

Le jeudi 4 Juin, les six membres du Bureau de l'ANEPI étaient au rendez-vous. Dès son entrée dans la salle, le président du CSC, M. Daouda DIALLO fulmine : « nous avons suivi et enregistré l'intervention du président de l'ANEPI. Le CSC voudrait savoir si cette déclaration engageait seulement le président de l'ANEPI ou bien l'ensemble du bureau de l'association ? Y'a-t-il eu concertation entre les membres du bureau de l'ANEPI avant cette déclaration ? » Le Président du CSC faisait référence aux critiques faites par le Président de l'ANEPI sur la répartition et la gestion du fonds d'aide à la presse diffusées le 29 mai sur TV Ténére et le 30 mai sur la radio Dounia.

Surpris par cette manière brutale du président du CSC d'introduire la rencontre, le Président de l'ANEPI prendra la parole pour demander s'il s'agit bien de l'ordre du jour de la réunion, puisque aucune notification ne leur a été faite au paravent. Le président du CSC lui coupa la parole pour lui signifier qu'il doit plutôt répondre à la question posée qui, par ailleurs, dit-il constitue l'ordre du jour de la rencontre. Sur ce, le Président de l'ANEPI a demandé de se retirer avec les autres membres du Bureau pour se concerter avant de réagir sur l'ordre du jour ainsi annoncé. Réplique autoritaire du Président du CSC : « vous ne bougez pas d'ici avant de répondre à la question ».

Heurté par une telle injonction, le Président de l'ANEPI a tenu à rappeler au Président du CSC l'indépendance de l'association qu'il dirige avant de se retirer avec le Bureau.

Cet incident fâcheux causé par l'attitude discourttoise du Président du CSC a été unanimement condamné par les éditeurs de la presse indépendante présents à la réunion extraordinaire de l'association convoquée par le Bureau exécutif, le samedi 06 juin 2009. Les éditeurs membres de l'ANEPI ont tous marqué leur solidarité et leur soutien à toutes les déclarations faites par leur président sur la vie et le fonctionnement des médias nigériens en général et des rapports qu'ils entretiennent

avec le CSC en particulier.

En tout état de cause, les organisations socioprofessionnelles des médias signataires de la présente déclaration :

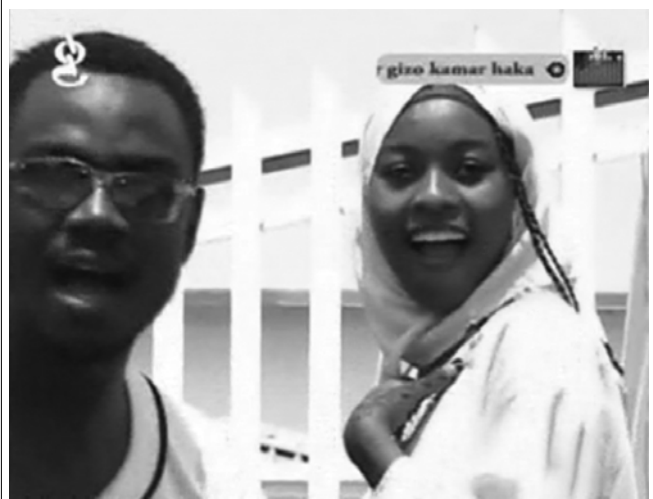
1. Marquent leur soutien et leur solidarité à l'ANEPI et à son président ;
2. Fustigent et condamnent le peu de respect manifesté par le président du CSC envers l'ANEPI ;
3. Dénoncent la déviation du CSC de sa mission originelle ;
4. Dénoncent l'absence de concertation de la part du CSC dans la définition des critères d'éligibilité au fonds 2008 d'aide à la presse ;
5. Exigent toute la lumière sur la Somme de vingt millions de francs (20.000.000 F) CFA retenue sur l'enveloppe du Fonds d'aide à la presse allouée en 2007 ;
6. Exigent la transparence sur les critères utilisés par le CSC pour la répartition du fonds d'aide à la presse 2008 et l'utilisation détaillée qui sera faite de la somme de cinquante millions de francs (50.000.000 F) CFA retenue par le CSC sur cette même enveloppe.
7. Rappelent qu'aucun texte n'autorise le CSC à faire des ponctions sur le fonds d'aide à la presse.
8. En cas de non satisfaction de ces exigences, les organisations socioprofessionnelles des médias se réservent le droit de porter l'affaire devant les tribunaux pour détournement des procédures et d'une partie du fonds d'aide à la presse.

Fait à Niamey le 09 juin 2009

Ont signé :

SYNTRAPRESSE (Syndicat des travailleurs de la presse) ; ANEPI (association nigérienne des éditeurs de la presse indépendante) ; UJPN (union des journalistes privés du Niger) ; RJDH (réseau des journalistes pour les droits de l'Homme) ; ARTI (association des radios et TV privées) ; APRPTN (association des promoteurs des radios et TV privées du Niger) ; SYNTRAPREP (syndicat des travailleurs de la presse privée) ; SYNATIC (syndicat national des travailleurs de l'information et de la communication) ; ANPJ (association nigérienne pour la promotion du journalisme) ; UPF-Niger (union de la presse francophone-section du Niger) ; RJSP (réseau des journalistes pour les questions de sécurité et de paix) ; RJDDL (Réseau des Journalistes pour la Décentralisation et le Développement Local) ; AJN (Association Des Journalistes du Niger)

GAMZAKI TV



La première chaîne télé de divertissement 100 % haoussa en numérique sur TéléStar

FAIRE PART

Monsieur et Madame Dan Magaria Bassirou ont la joie de vous annoncer la naissance d'une fille dans leur foyer le dimanche 7 juin 2009, le baptême auquel vous êtes cordialement invités aura lieu le dimanche 14 juin 2009 à 7h 30 en leur domicile sis au quartier Bobiel

Rencontre MNSD/CDS :

Consultations infructueuses

Comme en 1999 et 2004, lors des élections présidentielles, la Convention Démocratique et Sociale (CDS-Rahama), 3^{ème} parti de l'échiquier politique national de part son poids électoral, est plus que jamais courtisé. En ce moment de turbulence et de crise politique au Niger, beaucoup d'observateurs estiment que la position de la CDS-Rahama pourrait être déterminante et orienter la suite des événements. Fort de cette conviction, le président de la République et le Mouvement National pour la Société de Développement déploient un intense ballet de consultations en direction de Mahamane Ousmane et de son parti pour avoir leur soutien dans l'épreuve de référendum dans laquelle le président Tandja a engagé le Niger. Pour l'instant, le principal parti au pouvoir bute à l'intransigeance de son allié, la CDS, qui persiste et signe : Le Président Tandja doit renoncer à son projet anticonstitutionnel !

Pendant que les Forces Démocratiques regroupés au sein du Front pour la Défense de la Démocratie (FDD) attendent un signal fort du président de la CDS Mahamane Ousmane, après que son Bureau Politique National se soit clairement prononcé en défaveur du Référendum de Tandja, le MNSD pour sa part veut sauver l'Alliance des Forces Démocratiques pour la République (AFD/R), coalition au pouvoir depuis le second mandat du président de la République Mamadou Tandja. Du reste, des sources proches du président de la République indiquaient, depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, en l'absence du président de l'institution Mahamane Ousmane, que ce dernier était attendu par le président Tandja qui voulait l'associer à son entreprise et l'amener à s'engager dans le Tazartché, en dépit de la déclaration de son bureau politique. Arrivé, le mercredi 03 juin 2009 à Niamey, de retour d'Abuja au Nigeria où il a participé à la session du parlement de la CEDEAO, le président Ousmane sera sollicité par le chef de l'Etat en audience dès le jeudi, mais ne pourra répondre à l'invitation que le vendredi 05 juin. Une rencontre glaciée aura lieu entre les deux hommes d'Etat. Tandja qui disait ne rien demander à personne va pour la 2^{ème} fois, après Mahamadou Issoufou, demander l'appui de Mahamane Ousmane. "On ne peut rien entreprendre et faire sans vous (CDS) dans ce pays" aurait introduit le président Tandja sur un ton quasi-amical mêlé de supplication, avant de solliciter le soutien de la CDS-Rahama dans le projet de référendum. Serein et courtois, Mahamane Ousmane profitera de l'occasion pour donner une réponse des plus crues et des plus sèches au Président Tandja, à en croire les mêmes sources. Le président de la CDS-Rahama rappellera d'abord être totalement solidaire de la déclaration du bureau Politique National de son parti. La CDS-Rahama, soutiendra-t-il, avait fait le choix de la stabilité en soutenant la candidature de Mahamadou Tandja à deux reprises aux présidentielles de 1999 et 2004. Avec une majorité de 87 députés à l'Assemblée nationale, la coalition des partis ayant soutenu Tandja a gagné ce pari qui a permis au président de la République de passer deux mandats successifs à la tête du Niger. Mahamane Ousmane ajoutera, selon les mêmes sources, que malgré l'apport des uns et des autres, Tandja a mis cette stabilité à son seul actif. Autres griefs reprochés par Mahamane Ousmane à Mamadou Tandja, l'exclusion dont son parti a souvent fait l'objet, le mauvais traitement injuste des militants cadres du parti et la campagne de dénigrement déployée contre l'Assemblée nationale pour la discréditer. Vient ensuite le choc de la dissolution de l'Assemblée Nationale. A ce sujet l'ancien président de l'Assemblée nationale sera amer à l'égard du Chef de l'Etat. Il lui reprochera le fait d'avoir dissout l'Assemblée, en son absence, sans le consulter. C'est à Abuja pendant qu'il présidait le parlement de la CEDEAO, dont il est le Président, que Mahamane Ousmane s'entendra souffler à l'oreille que l'Assemblée nationale du Niger a été dissoute. Il invoquera son droit constitutionnel d'être consulté par

rapport à cette question, chose qui n'a pas été faite et considérée par Mahamane Ousmane comme un coup de poignard dans le dos d'un allié. Trois heures d'horloge d'entretien entre les deux personnalités, mais vaines.

En conclusion le Président Mahamane Ousmane dira que la CDS reste pour l'instant dans l'AFD/R pour la stabilité du Niger et n'entend pas s'engager dans une aventure qui a déjà remis en cause cette stabilité si chèrement acquise. Malgré la clarté des propos de l'ex président de l'Assemblée Nationale, intransigeant sur la position de son parti, Tandja qui ne désespère pas va informer Ousmane que le MNSD prendra attache avec son parti, pour d'autres consultations. Ainsi, il va appeler à la rescousse le Premier ministre et président du MNSD qu'il charge de la mission

de convaincre le président de la CDS et son parti. Lourde mission pour Seïni Oumarou, là où celui qui a "unanimentement le Peuple derrière lui" a échoué. Le président du MNSD qui allait voyager sur Konni pour assister à la cérémonie d'intronisation du chef de canton de la localité le samedi 06 juin 2009 va annuler sine die son voyage, alors que son déplacement était déjà annoncé à Tahoua et Konni. Premier tête à tête avec Mahamane Ousmane, Seïni Oumarou va sortir déconcerté. Les chances de réussir la mission étaient minces. La CDS-Rahama tient au respect scrupuleux de la légalité républicaine. Pour autant, Seïni Oumarou garde encore l'espoir de faire virer la CDS-Rahama. Il va mobiliser la Commission politique du MNSD-Nassara pour demander une rencontre avec Mahamane Ousmane qui à son tour va également déployer la commission politique de son parti. Deux grandes rencontres vont se tenir. La première entre les deux commissions politiques qui vont mettre en place des comités paritaires de six (6) membres par partis politiques en vue de réfléchir sur la position commune que peuvent avoir les deux formations politiques. Selon des sources proches de la CDS, les résultats des travaux des deux comités ont déjà été transmis aux deux commissions politiques le lundi 08 mai 2009. La seconde rencontre ne fera pas évoluer les discussions. C'est le statu quo. Toutes ces rencontres vont terminer sans accord, sans la moindre convergence de point de vue. Le pont semble rompu entre les deux parties. Mahamane Ousmane et son parti n'entendent pas fléchir. Ils réitérent leur opposition à la violation de la Constitution du 09 août 1999 et au référendum qu'entend organi-

ser le président Tandja. Invariable, la position de la CDS-Rahama pose deux conditions : La renonciation du Président de la République à l'organisation de son projet de référendum Constitutionnel et l'abandon de toutes les manœuvres déstabilisatrices qui fragilisent les institutions républicaines pour se tourner vers les élections de l'année 2009, selon le chronogramme élaboré par la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Malgré tout, le MNSD de Seïni Oumarou garde espoir, même si la rencontre des deux commissions politiques prévue pour le mardi 09 mai à 17 heures a été reportée pendant que la CDS attendait jusqu'à 20 heures les responsables du MNSD qui avaient préféré se transporter vers le RDP-Jama'a de Hamid Algabidi. Une attitude qui a froissé la CDS-Rahama et qui présage de l'issue des négociations. D'ores et déjà, la CDS semble tournée, à son tour, vers la création d'un front anti-Tazartché dont une déclaration sera rendue publique dans les jours prochains. Ce qui augure de l'option définitive adoptée par la Convention Démocratique et Sociale qui n'est pas prête à renier sa déclaration du 14 mai 2009. La CDS-Rahama campe donc désormais sur sa position en refusant de rejoindre le front en gestation du MNSD dans le cadre d'une alliance renouée pour faire le Tazartché.

Un signe qui annonce la rupture de bancs de la CDS à l'Alliance des Forces Démocratiques pour la République, coalition qui a déjà enregistré plusieurs départs et pas des moindres et qui est en voie de se transformer en une nouvelle Alliance en faveur du Tazartché.

Laoual Sallaou Ismaël

RÉGION DE DIFFA :

Programme spécial sur fond d'affairisme

C'est courant mois de mai dernier que la structure des petites et moyennes entreprises a adressé une correspondance à la Ministre de l'Urbanisme et du Cadastre. Le collectif des entreprises du BTP a voulu, à travers son document, dénoncer des manipulations et arrangements dans la procédure de passation des marchés publics.

Le programme spécial du Président de la République, principal pourvoyeur des marchés de construction des ouvrages, était quasiment détourné au profit de quelques personnalités politiques proches de l'entourage du pouvoir politique en place. L'accusation est en tout cas très claire dans le document du Syndicat des Petites et Moyennes Entreprises et Industries du Niger (SYNAPEMEIN). Tout a commencé, indique le document rédigé par les patrons d'entreprises, après que les marchés résiliés du programme spécial 3^{ème} phase ont été réattribués à l'entreprise Nagari de Zinder. Par défaut de qualification ou peut-être par manœuvre frauduleuse, toujours est-il que les contrats d'exécution des travaux publics attribués à plusieurs entreprises de bâtiments et travaux publics ont été retirés et annulés. Les marchés de construction d'équipement vont être totalement affectés à l'entreprise Nagari, laissant les autres entrepreneurs sur les carreaux. Les travaux de réhabilitation de la direction régionale de l'urbanisme, la réfection de la direction régionale de l'hydraulique, les logements de fonction de la direction régionale de l'urbanisme, tout y passe, les travaux sont essentiellement effectués par une seule entreprise. Au centre de cette manœuvre, le directeur régional de l'urbanisme de la région de Diffa, qui en intelligence avec le gouverneur de région, a mis un axe de relation profitable avec le patron de l'entreprise Nagari, un gros client qui a ses entrées dans les serralis du pouvoir.

Les relations de promiscuité entre la

direction régionale de l'urbanisme de Diffa et l'entreprise Nagari ont été mises à nu quand, dans sa note du 12 mai 2008 adressée à la ministre de l'urbanisme, le syndicat des petites et moyennes entreprises a indiqué que «la direction régionale de l'urbanisme est transformée en base de l'entreprise Nagari avec des matériaux stockés dans la cour et même dans certains bureaux de la direction régionale».

Cette cohabitation ou cette relation très intéressée aura pour conséquence d'éliminer ou de supprimer tout contrôle efficace des chantiers de l'entreprise Nagari par la direction régionale de l'urbanisme.

A Diffa, visiblement, la commission locale d'attribution des marchés s'est totalement éloignée de l'orthodoxe en matière de transparence dans la passation des marchés. La procédure de passation des marchés ne fonctionne pas et le SYNAPEMEIN, le syndicat des petites et moyennes entreprises et industries du Niger dénonce les manœuvres de disqualification de certaines entreprises au profit de l'entreprise Nagari.

L'appel d'offre pour la construction d'un lycée à Mainé Soroa a été entouré par une campagne de manœuvres de découragement des soumissionnaires potentiels ou on a mis un matraquage avec les arguments selon lesquels l'entreprise Nagari a déjà été choisie par les hautes autorités pour urgence des travaux devant finir avant la rentrée 2008. Autre manipulation de la procédure, l'appel d'offre pour la construction de deux blocs logement de la santé et les murs de clôture à Mainé Soroa, en deux lots, dont la direction régionale de l'urbanisme va vendre le DAO sans la moindre publicité, écartant ainsi toutes les entreprises locales et nationales, indique la note du SYNAPEMEIN. Toutefois, cette dernière affaire va déclencher des vagues, et l'opération va être annulée pour être relancée dans les normes de la procédure de passation des marchés.

Cette cascade d'affaires a pratiquement compliqué les rapports entre les milieux

des BTP et la direction régionale de l'urbanisme. Pour décrire la situation, une décision d'affectation du directeur régional allait intervenir avant d'être annulée. Sans doute, sur intervention de certains milieux du pouvoir. Dans certains milieux, on n'hésite pas à soupçonner l'intervention du gouverneur de la région de Diffa.

La situation de controverse reste encore en l'état, elle pourrait se greffer à d'autres éléments de friction. Actuellement, ce qui provoque des grincements des dents dans la petite commune de Diffa, c'est l'opération de partage sous forme de bonus d'un vaste espace appartenant à la caisse nationale de sécurité sociale. Cet espace, relevant du domaine public, devait abriter le siège de la direction régionale de la CNSS. Le siège n'a jamais été construit, la direction nationale de la CNSS va faire l'acquisition d'un autre espace payé à prix fort auprès de Ibrahim Barka, un grand opérateur économique de la région. Cette opération d'achat remonte à des années, l'acquisition a été faite par Ibrahim Foukori, à l'époque directeur général de la CNSS. Des années après, c'est ce terrain payé par Foukori Ibrahim qui va abriter la construction du nouveau siège de la direction régionale de la CNSS. Le terrain initialement affecté par le Ministère de l'urbanisme a été ainsi mis en réserve. C'est en début de ce mois de juin que la direction régionale de l'urbanisme a saisi la mairie de Diffa pour procéder à son morcellement pour être distribués à certains agents de la CNSS. La situation à ce niveau aussi reste conflictuelle, la maire de la commune urbaine de Diffa a rejeté la procédure en indiquant que cet espace relève du domaine public. Aucune opération de transfert au domaine privé n'a été effectuée, la mairie de Diffa hésite encore à procéder à ce morcellement.

Il faut dire que ce dernier développement de la situation ne sera pas pour arranger les choses à la direction régionale de l'urbanisme déjà suffisamment secoué par les affaires.

Ibrahim Elhadj dit Hima

Maman Salifou Sardaouna 376^{ème} Chef de canton de Konni

L'ancien député Maman Salifou Sardaouna est désormais Chef de canton, suite à son intronisation, le samedi 6 juin dernier, en qualité de chef du canton de Birni N'Konni. 376^{ème} chef de Birni N'konni, Sardaouna était élu le 25 août 2007, avec 94 voix contre 17 pour son rival. Maman Salifou Sardaouna ou Dan Galadima, a été intronisé lors d'une grande cérémonie qui a regroupé des personnalités politiques, administratives et coutumières en provenance du Nigeria voisin, de Niamey mais aussi de toutes les régions du pays.



C'était à la grande place publique, derrière les bureaux de la préfecture de Birni N'Konni, qu'a eu lieu la cérémonie d'intronisation de Maman Salifou Sardaouna. Selon le porte-parole de la famille royale, la chefferie de Konni date du 15^{ème} siècle. L'ambiance était grandiose avec la participation de plus de 5.000 personnes, qui ont apprécié des séquences de chants, de danses, des prestations des griots de toutes les couches sociales, des séances de magies, des démonstrations de bori (danses de possessions), d'invulnérabilité (Yan taouri)... participants ont aussi été témoins du rituel d'intronisation du nouveau chef, qui, selon certaines sources, est le plus populaire et estimé que Konni ait connu.

A mi-journée, après l'arrivée du nouveau chef sur la place de l'investiture, plusieurs intervenants se sont succédés. Le maire de la commune urbaine de Konni, qui était le premier à prendre la parole pour souhaiter la bienvenue aux nombreux invités. Quant au Préfet du département, Lamine Amani, il fait une brève présentation du canton de Konni. Le nouveau chef est un homme de terrain, cour-

tois, affable, dynamique, disponible et toujours à l'écoute de sa population», a-t-il indiqué. Il a conclu son intervention en souhaitant un long règne au nouveau chef.

Le secrétaire général de la région de Tahoua, Laouali Amadou Dan Azoumi, a surtout insisté sur les tâches qui incombent désormais au nouveau chef. « Investi désormais de la confiance de vos administrés et celle du gouvernement, il vous appartient désormais de vous comporter, en tout lieu et en toute circonstance comme un digne et loyal serviteur de l'Etat. Impartial, épris d'honnêteté et d'intégrité morale irréprochable. Vous devez à ce titre veillez scrupuleusement à la promotion et à la protection des droits et liberté de vos administrés, à la défense de vos administrés dans leur rapport avec l'administration et les tiers, au respect des lois et règlements de la République, au respect de la diversité politique, religieuse et raciale des différentes communautés ethnolinguistiques de votre canton, à l'accès équitable de tous des espaces pastoraux, points d'eau situé dans votre zone de compétence, à l'enracine-

ment de la culture de la paix et de la tolérance, au règlement juste et impartial des conflits de toute nature soumis à votre appréciation conformément au pouvoir de conciliation dont vous disposez de par la loi, à la sauvegarde, à l'harmonie et à la cohésion sociale du canton. Je vous invite à faire preuve d'une grande capacité d'écoute et de rigueur dans l'application de la justice sociale», a-t-il déclaré. Aux autorités administratives de Konni, Dan Azoumi leur a demandé d'associer leur chef à tout ce qui concerne la promotion du développement local, en travaillant dans la synergie des efforts et en toute complémentarité. Aux populations de Konni le SG a demandé d'appuyer et de soutenir fermement le nouveau chef, afin de l'aider à accomplir sa mission. Il a assuré le chef du soutien du gouverneur de la région de Tahoua et celui de

ses collaborateurs à œuvrer de concert avec lui pour le rayonnement et la gloire de son canton. «Je vous déclare officiellement intronisé vous renvoie à l'exercice de vos fonctions», a conclu Dan Azoumi. Après ce discours et le rituel de la pose du turban, le chef de Province du Gobir, l'Emir de Zazaou au Nigeria, et le Secrétaire général de l'Association des chefs traditionnels du Niger, ont également pris la parole pour féliciter le nouveau chef et lui prodiguer quelques conseils et appeler la population à s'unir derrière lui. Enfin, le nouveau chef a pris la parole pour les remercier. Le nouveau chef a ensuite reçu plusieurs prestigieux cadeaux. La cérémonie s'est poursuivie avec les salutations et les félicitations des personnalités au nouveau chef du canton Konni et a pris fin, en fin de journée après une fantasia au champ de course de la localité.

Mamane Abdou



AVIS DE VACANCE DE POSTE

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) recherche un chauffeur pour l'antenne de Tahoua -Projet «Consolidation de la Paix dans l'Aïr et l'Azawak».

Sous la supervision directe du Coordonnateur du Projet, le chauffeur fournit des services de conduite fiable et sûre et assure un travail de qualité et de très haut niveau. Il adopte une approche de travail orientée vers le client. Il doit être d'un très grand sens de responsabilité, de courtoisie, de tact et doit démontrer une capacité à travailler avec des personnes d'origines et cultures différentes.

Il fournit des services de conduite au personnel du projet, aux consultants et experts et au personnel des Nations Unies en mission.

Tâches et responsabilités

Le chauffeur :

- Assure les services de conduite fiables et sûrs :
 - Il conduit les véhicules officiels pour le transport du personnel autorisé, la distribution et la collecte du courrier, des documents etc.;
 - Il accueille le personnel officiel et des visiteurs à l'aéroport et assiste, le cas échéant, dans les formalités d'obtention de visa et de douane (dédouanements).
- Assure des économies à travers l'utilisation judicieuse des véhicules grâce à une tenue correcte du carnet de bord et contribue activement à la préparation du plan d'entretien des véhicules et des rapports.
- Assure l'entretien quotidien du véhicule qui lui est attribué en effectuant les petites réparations et prend des mesures pour les réparations majeures, les vidanges, la vérification des pneus, des freins, le nettoyage du véhicule etc. ;
- Assure la disponibilité de tous les documents requis: la police d'assurance, carnets de bord, répertoire du bureau, carte de la ville/du pays, trousse médicale de premier soin etc. ;
- Assure que toutes les actions exigées par les règlements sont prises en cas d'accident.
- Exerce d'autres fonctions selon les besoins.

Compétences

- Démontrer son attachement aux missions, idéaux et valeurs du PNUD.
 - Respecte les différences personnelles et culturelles (genre, religion, race, nationalité, âge).
 - Partage les connaissances et les expériences
 - Fournit des critiques et avis utiles aux autres collègues du bureau
 - Maîtrise les règles et le code de conduite et possède des capacités en matière de réparations mineures
 - Démontre des capacités en matière de protocole
 - Démontre des connaissances en matière de sécurité
 - Pratique une éthique de services orientés vers le client
 - Aborde le travail avec énergie et une attitude positive et constructive
 - Demeure calme, pondéré et d'humeur égale même sous pression
 - Réagit positivement face aux critiques et points de vue divergents
- Qualifications et expérience requises :
- Savoir lire, écrire et parler le français et avoir une connaissance de base en anglais est un atout.
 - Permis de conduire valide.
 - 2 à 3 ans minimum d'expérience pertinente en qualité de chauffeur effectuant des missions de terrain et sans accident ; bonne connaissance des règles et règlements de conduite. La connaissance de base en mécanique auto serait un atout.

V. Dépôt des candidatures

Les candidats (es) intéressé (es) doivent soumettre un dossier comprenant un curriculum vitae détaillé, une lettre de motivation et les attestations des différents employeurs à l'adresse suivante :

Madame le Représentant Résident du PNUD

Maison des Nations Unies

BP 11 207 Niamey, Niger

avec la mention « candidature au poste de chauffeur »

au plus tard 22 juin 2009 à 16 heures .

NB : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.



AVIS DE VACANCE DE POSTE

de gestionnaire comptable et financier

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) recherche pour le Projet «Consolidation de la Paix dans l'Aïr et l'Azawak» basé à Agadez un(e) gestionnaire comptable et financier.

Tâches et responsabilités

Sous la supervision du Coordonnateur du Projet, le/la Gestionnaire comptable et financier sera recruté sous contrat de service d'un an et sera chargé(e) de :

- La participation à la coordination de la planification et la mise en œuvre des différentes activités du projet au niveau financier ;
- L'Appui à la coordination pour la sélection des prestataires de services (fournisseurs, ONGs et autres structures d'exécution) ;
- Les discussions avec la coordination du Projet de tous les aspects de la gestion comptable et financière, du contrôle des budgets et autres questions financières ainsi que des problèmes éventuels liés à la comptabilité et aux finances, en vue d'y trouver rapidement des solutions ;
- L'établissement des rapports financiers périodiques selon les procédures en vigueur et l'analyse des requêtes de fonds de tous les prestataires de services (fournisseurs, ONGs et autres structures d'exécution), afin de s'assurer que les dépenses seront effectuées selon les normes du Projet. Il doit contrôler le niveau d'accomplissement technique des activités par rapport aux décaissements envisagés ;
- La préparation des demandes de fonds,
- La préparation des états des décaissements,
- L'analyse les coûts par catégorie de dépenses et la tenue à jour de la comptabilité du projet ;
- L'accomplissement de toute autre activité requise pour la bonne marche du projet.

Qualifications, expériences, compétences (minimum requis):

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire en économie ou gestion d'entreprise ;
- Avoir au moins cinq années d'expérience pratique dans l'organisation, le fonctionnement et la gestion soit dans l'administration publique ou privé, soit dans un projet de développement, soit à travers les interventions d'une société de conseil en gestion ;
- Expérience approfondie de l'informatique (maîtriser les outils informatiques Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint) ;
- Avoir des capacités à travailler sous pression, à respecter les délais impartis ;
- Expérience en matière d'analyse financière, d'audit ou de révision des comptes d'entreprises serait un avantage ;
- Aptitude en matière d'analyse, capacités d'écoute et de travail en équipe multidisciplinaire ;
- Etre disponible immédiatement.

Atouts supplémentaires

- Connaissance des procédures et du fonctionnement des agences des Nations Unies ;
- Connaissance de l'Anglais

Dépôt des dossiers de candidature

Les Dossiers de candidature comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé sont reçus à l'adresse suivante :

Madame le Représentant Résident du PNUD,

Maison des Nations Unies

BP 11 207 Niamey, Niger avec la mention « Candidature au poste de Gestionnaire comptable et financier pour le Projet de Consolidation de la Paix dans l'Aïr et l'Azawak », Jusqu'au 22 Juin 2009 à 16 heures.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

NB : Numéro de contact téléphonique obligatoire.

FORMATION D'UNE ALLIANCE EN FAVEUR DU TAZARTCHÉ :

L'AFD/R se déchire

Depuis la déclaration du MNSD-Nassara en date du 1^{er} juin 2009 en faveur du référendum constitutionnel annoncé dans le message à la Nation du président Tandja, les plus hautes autorités de la 5^{ème} République semblent changer d'option. Le président de la République Mamadou Tandja qui rêvait de réaliser son dessein tazartchiste sans l'adhésion des partis politiques donne l'impression de se raviser. Coincé et isolé dans sa logique du sur place, par la classe politique significative, Tandja opte désormais pour l'ouverture. Il lui faut des alliés et il met à contribution le MNSD pour faire le grand rassemblement et ainsi faire basculer la balance trop déséquilibrée et qui reste favorable aux antitazarchistes.

Cocasse pour le nouveau président du MNSD, Seïni Oumarou, qui a d'abord fini par s'incliner avant d'être chargé de la lourde mission de consulter les partis politiques en vue de la formation d'un bloc d'alliance autour du projet de référendum constitutionnel de Mamadou Tandja. Prenant son bâton de pèlerin, Le Président du MNSD va engager, sur instructions du Président de la République, un vaste ballet de consultations avec les partis politiques qui étaient au départ systématiquement écartés du projet référendaire de Tandja. D'abord avec la CDS-Rahama dont l'adhésion est fondamentale pour le Président Mamadou Tandja. Alors que le Chef de l'Etat estimait cette adhésion déjà acquise, il va buter à la fermeté de Mahamane Ousmane. Les consultations entre les commissions politiques du MNSD et de la CDS n'ont pas suffi pour aplanir les profondes divergences qui opposent les deux formations depuis le lancement de l'aventure solitaire et singulière du président de la République de s'offrir trois ans de transition avec à l'appui un passage en force à une 6^{ème} République rejeté par l'écrasante majorité des forces politiques et des organisations de la société civile nigérienne.

Face à la fermeté de la CDS, le président du MNSD a poursuivi ses consultations en direction des partis de l'Alliance AFD/R, dans l'espoir que Mahamane Ousmane et ses militants se ravisent. Le lundi vers 17h, Seïni était au siège du RSD avec les responsables de la commission politique de son parti. Objectif, mettre en place une stratégie commune pour le référendum envisagé par le président de la

République Mamadou Tandja. Si le RSD qui avait adopté dès au départ la politique du «Oui...Mais», laissant une ouverture à d'autres éventualités, il n'en demeure pas moins qu'au cours des échanges, certains responsables du parti de Cheïfou Amadou ont porté des réserves sur la question de la durée de la transition qu'ils jugent trop longue. A en croire, certaines sources au parfum de la rencontre, le RSD serait favorable au référendum et est disposé à s'engager dans une coalition avec le MNSD en faveur du projet du Président de la République mais avec l'abandon sans condition de la phase transitoire de trois ans de Tandja. C'est dire que le débat rester entier. Le RSD semble être inflexible et tient "son alternance". Va-il avoir gain de cause ? Les chances semblent être minces au vu de l'obsession du président de la République à accomplir à tout prix ses trois ans "pour achever ses grands chantiers".

Par ailleurs, dans la même lancée, le Président du MNSD poursuivra ses consultations en se rendant au siège du RDP-Jama'a, autre parti de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la République. Dans l'après-midi du mardi, les responsables de la Commission politique du MNSD-Nassara vont exposer les mêmes arguments qu'au niveau du RSD pour convaincre le RDP-Jama'a à adhérer au projet du président de la République. On sait que dans sa déclaration, le RDP avait manifesté son intérêt et son adhésion au référendum pour une nouvelle constitution à régime présidentiel mais avait exigé à ce que l'amnistie accordée aux auteurs des coups d'Etat de 1996 et 1999 ne



fasse plus partie de la nouvelle loi fondamentale. Cette préoccupation a semblé-t-il être soulevé par les responsables du RDP en face du MNSD qui a pris acte sans donner une réponse satisfaisante. D'après certains responsables du RDP, là aussi, ce fut un échec pour le MNSD qui a été sérieusement secoué par les mécontentements qui fusaièrent de la majorité des responsables du parti de Baré.

Ce ballet de consultations va, selon des sources proches du MNSD, se poursuivre et déboucher sur la création d'une coalition en faveur du projet du président de la République. Pour l'instant, l'enjeu reste au niveau des formations qui disposaient des députés au sein de l'Assemblée nationale qui a été dissoute. A ce niveau, pour l'instant, échec sur toute la

ligne, du Président de la République et du MNSD qui auront fort à rattraper la monumentale erreur du président Tandja qui a cru réaliser son dessein anticonstitutionnel en dehors des partis politiques, le MNSD, y compris. Rien n'est acquis d'avance au niveau des trois principaux partis de l'AFD/R qui campent sur leurs positions initiales, pendant que le MNSD prend rendez-vous pour une déclaration commune dans les tous prochains jours. Le Président Tandja et son parti se contenteront pour l'instant des petites formations politiques tentées par les postes politiques et autres petits avantages liés à leur adhésion au Tazartché.

Laoul Sallaou Ismaël

AJEDEV : Action des Jeunes pour le Développement
 BP : 11756 Niamey - Tél. : 96 28 93 96 - 90 19 36 48 - 90 19 36 49
 Fixe : 21 76 68 19 - EMAIL : ajedev_2004@yahoo.fr

AVIS DE VENTE

D'UN VEHICULE TOYOTA Hilux 4X4 Double Cabine

L'ONG AJEDEV met en vente, au plus offrant, un véhicule 4x4 reformé de son parc automobile:

TOYOTA HILUX DOUBLE CABINE

Modèle : CAMTTE

Motorisation : Diesel

1ère mise en circulation : 1988

Immatriculation : ONG 0599 RN

Ledit véhicule peut être visité au Bureau de l'ONG AJEDEV à l'adresse ci-après:

ONG AJEDEV, CUN1 Yantala Nord Rue YN-61

A côté du Cinéma HD

Tel : (227) 21 76 68 19 / 96 28 93 96 - 90 19 36 48 / 90 19 36 49

BP 11 756 Niamey (NIGER)

Les conditions de vente sont les suivantes :

- 1) Véhicule vendu en l'état sans aucune garantie;
- 2) Véhicule acquis hors taxe. L'acheteur doit régler tous les droits et taxes requis avant d'entrer en possession du véhicule.
- 3) Tout soumissionnaire doit constituer auprès du Secrétariat de l'ONG AJEDEV un dépôt de 100.000 FCFA contre reçu.

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui n'auront pas été retenus à l'issue du dépouillement. Il ne sera pas remboursable à l'adjudicataire qui désistera après communication des offres retenues. Ce dépôt sera considéré comme une avance déductible du montant global de l'offre retenue.

- 4) Les soumissionnaires doivent communiquer leurs offres sous pli fermé dans une enveloppe sur laquelle sera inscrite la mention « Offre pour Véhicule 4x4 TOYOTA HILUX DOUBLE CABINE ».

Sous peine de ne pas être considérée, l'offre doit être accompagnée du formulaire de soumission disponible au Bureau de l'ONG AJEDEV et d'une copie du reçu de versement du dépôt.

- 5) Les offres seront envoyées à l'ONG AJEDEV au plus tard le 23 juin 2009 à 12H00, délai de rigueur. Les résultats du dépouillement seront affichés le lendemain, à 12H00.

6) L'adjudicataire devra procéder au paiement intégral de l'offre convenue et s'acquitter des droits de douanes au plus tard le 30 juin 2009, à 12H00 heures, délai de rigueur. Ce paiement sera effectué en espèces et en totalité. Le véhicule pourra être retiré par l'acheteur uniquement sur présentation des documents officiels constatant le dédouanement effectif du véhicule. Passé le délai prescrit et en l'absence de réaction du soumissionnaire, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son projet d'achat. Il sera remplacé par la deuxième meilleure offre retenue.

- 7) AJEDEV se réserve le droit de rejeter toute offre jugée insuffisante. Pour toute information complémentaire, merci de contacter la Coordination Nationale de l'ONG AJEDEV.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Confédération Démocratique des Travailleurs du Niger

Le Bureau Exécutif National de la CDTN, réuni en session extraordinaire le lundi 08 juin 2009 a suivi avec une profonde amertume, la situation ayant prévalu dans la Commune Urbaine de Dosso durant la journée du 1^{er} juin 2009.

Le BEN/CDTN :

. Constate que la crainte exprimée par la CDTN dans ses multiples déclarations depuis le début de cette épreuve imposée au peuple par le Président de la République, se concrétise à travers les graves échauffourées ayant bouleversé la quiétude des paisibles habitants de Dosso.

. S'étonne de l'excès de zèle dont font preuve certaines Autorités politico administratives et coutumières dans le cadre du référendum anticonstitutionnel envisagé par le président de la République.

. Déploire la persistance du président de la République à poursuivre son action périlleuse de référendum contre vents et marées.

. Condamne l'utilisation abusive des forces de l'ordre au cours des récents événements de Dosso ayant entraîné le décès de la nommée ATOU Amadou.

Après un examen minutieux de la situation, le Bureau Exécutif National de la CDTN :

1. Fait observer aux Autorités Administratives que toute prise de position tendant à soutenir une partie de la population contre une autre n'est pas de nature à l'unifier.

2. Rappelle aux Autorités coutumières qu'elles sont tenues de sauvegarder l'harmonie et la cohésion sociale dans la gestion de leur entité respective, en se mettant au dessus des clivages politiques et des opinions divergentes.

3. demande aux forces de défense et de sécurité de respecter leur mission républicaine.

4. En appelle à l'ensemble des citoyens de se départir des comportements engendrant la violence et de ne considérer que la légalité dans l'expression de leurs opinions lors des manifestations.

5. Conseille au président de la République que la raison doit prendre le pas sur sa dérive autoritaire et le tient pour unique responsable de la détérioration progressive de la quiétude dont il a bénéficié durant ses deux mandats.

Fait à Niamey, le 09 juin 2009
 Pour le Bureau Exécutif
 Le Secrétaire Général 1^{er} Adjoint
 Djibo Hassoumi

FRONT POUR LA DEFENSE DE LA DEMOCRATIE (FDD)

APPEL AU MEETING

Dimanche 14 juin 2009

Notre pays le Niger après dix années (1999-2009) bénéfiques de quiétude sociale et politique est en passe de retomber dans la tourmente. Rattrapé par l'Histoire, le Président de la République et les siens adeptes du Tazartché, véritable entreprise criminelle contre notre Constitution et notre démocratie, s'apprêtent à opérer un hold-up constitutionnel.

En effet, au risque de plonger le pays dans le chaos, les adeptes du Tazartché, refusant de tirer leçon de l'Histoire récente du Niger veulent usurper le pouvoir.

Les adeptes du Tazartché subdivisés en plusieurs groupes d'intérêt à savoir : les prébendiers, les affairistes, les pouvoiristes, les politiciens sans assises et dont l'avenir politique est incertain, « les griots du Maître » et les mercenaires s'organisent pour porter un coup mortel à notre démocratie afin de préserver leurs intérêts individuels.

Aussi, les Organisations membres du Front pour la Défense de la Démocratie invitent-ils à la mobilisation générale et permanente pour sauver notre démocratie et notre pays du naufrage.

Alors :

-que vous soyez militants d'organisations politiques ou de la société civile ou simple citoyen soucieux de l'avenir de la démocratie nigérienne ;

-que vous soyez commerçants, artisans, agriculteurs, éleveurs, confrontés à une paupérisation grandissante et à la hausse des prix des produits de première nécessité ;

-que vous soyez agents des secteurs publics ou privés dont le pouvoir d'achat s'amenuise chaque jour d'avantage ;

-que vous soyez jeunes diplômés sans emploi ou exploités à travers des contrats sans lendemain ;

-que vous soyez élèves ou étudiants qui scrutent un horizon fuyant où ne pointe aucun espoir ;

-que vous soyez parents d'élèves inquiets de l'avenir de vos enfants ;

Le Front pour la Défense de la Démocratie vous invite tous à participer massivement au meeting suivi de marche qu'il organise le dimanche 14 Juin 2009 à partir de 8 heures au Rond Point Eglise.

Mobilisons vous tous pour dire :

-Non à la violation de la Constitution !!

-Non au Tazartché !!

unissons-nous
pour les enfants

AVIS D'APPEL D'OFFRE 

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) lance un appel d'offre pour la sélection de transporteurs qualifiés en vue de passation de contrats pour le transport intérieur.

Les personnes intéressées par le présent avis d'appel d'offre peuvent retirer les termes de référence à la Section Supply/Logistique de l'UNICEF Niger, 2-Rue des Oasis – Ancien Plateau, BP 12 481 – Téléphone 20 72 37 20 – 20 72 30 08 – 20 73 34 68.

Date limite de retrait des termes de référence : **25 juin 2009 à 17 h 30 mn.**

Date limite de dépôt des offres : **30 juin 2009 à 10 h.**

Déclaration du Porte-parole du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, interrogé par la presse le 3 juin 2009, au sujet du projet de référendum constitutionnel au Niger

«Question : Quelle est votre position sur le référendum par lequel le président du Niger

Mamadou Tandja pourrait se maintenir au pouvoir au delà de son mandat? Vous

associez-vous aux inquiétudes exprimées par les Etats-Unis, le Canada et la

Cedeao?

Réponse : Nous ne disposons pas d'informations sur le contenu du projet de constitution qui sera soumis à référendum. Nous avons noté que la Cour constitutionnelle a considéré comme inconstitutionnelle une éventuelle modification des dispositions relatives à la limitation du nombre de mandats présidentiels. Nous sommes naturellement très attentifs au respect de l'ordre constitutionnel et de la démocratie au Niger ainsi qu'à la stabilité de ce pays. /»

La Roue de l'Histoire

Hebdomadaire nigérien d'informations générales, d'analyse et de formation

Siège : Zabarkan, Rue du SNEN
Contact Téléphonique :

96 96 45 85

96 96 90 24 - 96 96 45 61-96 96 44 27

www. tamtaminfo.com

E-mail : ismaellaoual@yahoo.fr

yahaya_garba@yahoo.fr

Fondateur

Sanoussi Tambari Jackou

Directeur de Publication,

Laoual Sallaou Ismaël

Rédacteur en Chef

Ibrahim Elhadj dit Hima

Comité de Rédaction

Yahaya Garba

Ismaël Laoual Sallaou

Sanoussi Tambari Jackou

Mamane Abdou

Ibrahim Amadou

Lamine Souleymane

Ibrahim Elhadj dit Hima

Service Commercial

Yahaya Garba

Saisie/ Routage

Ibrahim Amadou

Ibrahim Moussa

Impression

2000 Exemplaires NIN

jusqu'au 30 juin 2009



50 f la min

de 18 h à 6 h sur tout le réseau Orange

Jusqu'au 30 juin, les appels de nuit sont réduits sur tous le réseau Orange.

Profitez du tarif de 50 f de 18 h à 6 h vers les numéros Orange

et communiquez deux fois plus longtemps avec vos proches.

Avec Orange, vivez des nuits pleine d'émotions.

Service Clients : 222 depuis un mobile Orange
ou 90 22 22 22 depuis un autre opérateur • www.orange.ne

orange™

SOCIETE D'EXPLOITATION DES EAUX DU NIGER – SEEN -
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1.000.000.000 FCFA
Siège social : Boulevard du Zarmaganda – BP 12 209 – Niamey
RCCM NI-NIM-2005-B-0560

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2009

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,
 Nous vous informons que vous êtes convoqués en assemblée générale ordinaire le Lundi 29 juin 2009 à 9 heures, à l'hôtel GAWEYE, à Niamey.
 Afin de faciliter le déroulement de cette assemblée, nous vous invitons à vous présenter dès **8 heures** au lieu sus indiqué en vue de l'emargement de la feuille de présence.

ORDRE DU JOUR :

Résolutions soumises au vote de tous les actionnaires

-Présentation du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et du rapport général des commissaires aux comptes ; approbation des comptes de cet exercice ;
 -Présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
 -Affectation du résultat ; fixation du montant du dividende et de sa date de mise en paiement ;
 -Quitus aux administrateurs et décharge de l'exécution de leur mission aux commissaires aux comptes ;
 -Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes titulaire,
 -Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes suppléant,
 -Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales
Résolutions soumises au vote des actionnaires de catégorie B
 -Renouvellement du mandat d'un administrateur représentant les actionnaires de catégorie B ;
 (cette résolution porte sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie GUGENHEIM, Directeur de la Zone Afrique, Moyen Orient, Sous continent Indien) ;
 -Renouvellement du mandat d'un administrateur représentant les actionnaires de catégorie B ;

(cette résolution porte sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François OMBANDA, Président Général de la SEEG - Libreville) ;
 -Renouvellement du mandat d'un administrateur représentant les actionnaires de catégorie B ;
 -Renouvellement du mandat d'un administrateur représentant les actionnaires de catégorie B ;
 (cette résolution porte sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Maurice PATETTA, Directeur de la SEEN)
 -Renouvellement du mandat d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires de catégorie B ;

(cette résolution porte sur la nomination de Monsieur Philippe Yvon, Directeur Régional Veolia Eau-Compagnie générale des eaux Région Sud-Est) ;
 -Nomination d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires de catégorie B ;
 (cette résolution porte sur la nomination de Monsieur Loïc FAUCHON Président Directeur Général de la Société des Eaux de Marseille filiale de Veolia Eau-Compagnie générale des eaux) ;

Résolutions soumises au vote des actionnaires de catégorie C

-Renouvellement du mandat ou nomination d'un administrateur représentant les actionnaires de catégorie C ;
 Cette résolution porte sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Ama DIALLO, Administrateur et Administrateur Général de la SOGECAR ou la nomination d'un des candidats aux fonctions d'administrateur
 -Renouvellement du mandat ou nomination d'un administrateur représentant les actionnaires de catégorie C ;
 Cette résolution porte sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Omar HAMIDOU TCHIANA, Administrateur et Président Directeur Général de sociétés ou la nomination d'un des candidats aux fonctions d'administrateur)

Il n'y a pas de candidatures de dernière minute. Les candidatures au poste de directeur régional de catégorie C seront reçues au siège social de la SEEN le 25 juin 2009. Le candidat doit indiquer ses coordonnées professionnelles actuelles et au cours des dernières années.
 La candidature à ce jour : Monsieur Ama DIALLO, Monsieur Omar HAMIDOU TCHIANA et Monsieur Loïc FAUCHON.

RESOLUTIONS

Les résolutions soumises au vote de tous les actionnaires de catégorie B, après avoir entendu la lecture du

rapport du conseil d'administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les états financiers de synthèse dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constate que les comptes annuels de l'exercice 2008 approuvés font ressortir un bénéfice de 540 711 289 FCFA qu'elle décide d'affecter comme suit :

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constate que les comptes annuels de l'exercice 2008 approuvés font ressortir un bénéfice de 540 711 289 FCFA qu'elle décide d'affecter comme suit :

·Bénéfice de l'exercice 2008	540 711 289
·Dotations à la réserve légale (10%)	54 071 129
·Bénéfice disponible	486 640 160
·Dividende global	245 000 000
·Le solde, soit	241 640 160

sera affecté à la Réserve Libre.

En conséquence, l'assemblée générale décide de fixer le dividende unitaire à 2 450 F CFA pour chacune des 100.000 actions composant le capital social, avant prise en compte de la fiscalité en vigueur et de fixer la date de mise en paiement à partir du 30 juin 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux membres du conseil d'administration en fonction au cours de l'exercice 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire, le Cabinet Fiduciaire Conseil Audit – (FCA) dont le siège social est rue de Sorkhos, BP 7 à Niamey, représenté par Monsieur Nouhou Tari, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, renouvelle le mandat de co-Commissaire aux Comptes suppléant de la société Pannell Kerr Forster – (PKF), dont le siège social est BP 12140 à Niamey, représenté par monsieur Antoine Lawson, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Résolutions soumises aux votes des actionnaires représentant les actions de catégorie B

Septième résolution

L'assemblée générale prend acte que le mandat d'administrateur représentant les actionnaires de catégorie B, de Monsieur Jean-Marie GUGENHEIM arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Huitième résolution

L'assemblée générale prend acte que le mandat d'administrateur représentant les actionnaires de catégorie B, de Monsieur Maurice PATTETA arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Neuvième résolution

L'assemblée générale prend acte que le mandat d'administrateur représentant les actionnaires de catégorie B, de Monsieur François OMBANDA arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Dixième résolution

L'assemblée générale prend acte que Monsieur MICHEL RIVARD n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat d'administrateur représentant les actionnaires de ca-

gégorie B, et décide de Nommer comme nouvel administrateur représentant les actionnaires de catégorie B Monsieur Philippe YVON pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Onzième résolution

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Abdel Ali KHALIL n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat d'administrateur représentant les actionnaires de catégorie B, et décide de Nommer comme nouvel administrateur représentant les actionnaires de catégorie B Monsieur Loïc FAUCHON pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Résolutions soumises aux votes des actionnaires représentant les actions de catégorie C

Douzième résolution

L'assemblée générale prend acte que le mandat d'administrateur représentant les actionnaires de catégorie C, de Monsieur Omar TCHIANA HAMIDOU arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de nommer M. XXXXXXXXXXXX* pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

*nom de la première personne désignée par le collège des actionnaires de catégorie C parmi les candidats de cette catégorie.

Treizième résolution

L'assemblée générale prend acte que le mandat d'administrateur représentant les actionnaires de catégorie C, de Monsieur Ama DIALLO arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de nommer M. XXXXXXXXXXXX* pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

*nom de la première personne désignée par le collège des actionnaires de catégorie C parmi les candidats de cette catégorie.

Résolution soumise au vote de tous les actionnaires

Quatorzième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE :

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'assemblée **sur présentation de sa carte d'identité ou de son passeport**. Si vous ne pouvez pas, en votre qualité d'actionnaire, participer à cette assemblée, nous vous invitons à donner pouvoir ou à vous faire représenter par une personne de votre choix en **remplissant une procuration** mise à cet effet à votre disposition au siège social de la SEEN, boulevard du Zarmaganda à Niamey, **accompagnée de la photocopie de votre pièce d'identité**.

Cette procuration vous permet, selon votre choix :
 -soit de donner pouvoir au président du conseil d'administration de voter en votre nom, en faveur des résolutions présentées,
 -soit de vous faire personnellement représenter à l'assemblée par une personne de votre choix.

Ces procurations sont à retirer au siège social à compter du **12 juin 2009** sur justification de votre identité et sont à retourner dûment complétées à cette même adresse si possible avant le **25 juin 2009** afin de faciliter la préparation de cette assemblée.

En outre, dans un souci d'organisation, nous vous informons qu'aucun actionnaire ne sera admis à participer à l'assemblée s'il se présente à l'emargement après 9 heures. Il est recommandé d'arriver dès l'ouverture des guichets.

INFORMATION :

L'ensemble des documents prévus par l'article 525 de l'Acte uniforme OHADA sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la SEEN à Niamey.

Le conseil d'administration



PROJET DE RÉFÉRENDUM :

Entre condamnations et inquiétudes

Enfin plus rien ne semble arrêter le président de la République Mamadou Tandja dans sa volonté d'organiser son référendum constitutionnel. Comme l'exige la loi, c'est à l'issue d'un conseil des ministres du vendredi 5 juin dernier que le président de la République a pris un décret portant convocation du corps électoral.

13 juillet et 4 août 2009, ce sont là respectivement les dates retenues pour l'ouverture de la campagne électorale et la tenue du référendum qu'envisage le président de la République. Référendum à l'issue duquel notre pays basculera de la 5^{ème} à la 6^{ème} République, si jamais le oui l'emporte.

Depuis l'annonce par le ministre de la communication porte parole du gouvernement Mohamed Ben Omar de la tenue du référendum le 8 mai dernier, ils sont nombreux les nigériens et au delà la communauté internationale qui ont interpellé le président de la République sur les enjeux d'un tel référendum.

Sur le plan national, les partis politiques toute tendance confondue, les centrales syndicales et plusieurs associations ont condamné une telle aventure anticonstitutionnelle. Même le peuple dont on prétend attribuer la paternité de cette opération a rejeté le projet. La manifestation organisée par le Front de Défense de la Démocratie (FDD) le 9 mai dernier illustre la désapprobation massive par un grand nombre des nigériens du fameux projet référendaire.

La manifestation du soutien au président de la République par les tazarthistes du 1^{er} juin qui a tourné court à Dosso est l'une des preuves parmi tant d'autres caractérisant le rejet du référendum initié par le président de la République. Au niveau sous régional, c'est la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO qui a balayé d'un revers de la main toute idée d'organisation d'un tel projet. Pour le président du comité des sages de l'Institution sous régionale, Abdoufataou Moussa, les textes ratifiés par le Niger au sein de la CEDEAO n'autorisent pas le Président de la République à changer les documents électoraux 6 mois avant la tenue des opérations électorales. Tous ces ap-

pels sont restés pour l'instant lettre morte. La situation la plus inattendue, c'est surtout cette option du Président de la République qui a préféré passer outre l'avis de la Cour Constitutionnelle du 25 mai 2009. Bien que ce dernier ne lie pas le président de la République, force est de constater que l'avis de cette dernière est loin d'être un avis ordinaire. Dans son avis n°02/CC du 25 mai 2009 la Cour Constitutionnelle a notifié que l'article 49 ne peut servir de fondement pour l'organisation d'un référendum...

Dans le même registre de condamnation, tour à tour, les pays francophones de la zone UEMOA, l'Union Européenne, le Canada, Les Etats-Unis, la FIDH et la France ont condamné de façon unanime le passage forcée de la 5^{ème} à la 6^{ème} République qu'envisage le Président de la République. Pour eux, ce dernier pourrait être source d'une crise politique au Niger.

Le président de la République déterminé à faire avaler aux nigériens sa pilule référendaire est passé outre tous ces appels pour le respect strict de la constitution du 09 août 1999 qui limite le nombre de ses mandats constitutionnels à deux. Prétextant que l'actuelle loi fondamentale renferme des insuffisances notoires en son sein, le président de la République est loin de lâcher prise. Quoiqu'on dise de cette constitution, elle a battu le record de longévité au Niger depuis l'avènement du multipartisme. Elle a aussi permis au président de la République de réaliser son programme spécial qui fait aujourd'hui école dans la sous région, comme aiment l'affirmer ses partisans.

C'est aussi sur la base de cette dernière qualifiée aujourd'hui de constitution verrouillée que le Président de la républi-

que a initié ses chantiers qu'il envisage finaliser, mais cette fois-ci avec une autre. Quel paradoxe ! Pour les partisans de la prolongation, l'actuelle constitution ne répond plus aux exigences et aux réalités nigériennes.

Sachant que ce projet de référendum est controversé entre partisans et adversaires, l'opinion publique nigérienne s'interroge sur les conditions régulières de son organisation. En dehors d'une reconsidération de sa position, plus rien n'empêchera au Président de la République de réaliser son rêve de voir naître une sixième République au Niger. Et plus les jours passent, plus les choses s'accélèrent et se précisent. La convocation du corps électoral pendant que le contentieux n'est pas réglé, inquiète les observateurs de la scène politique nigérienne ainsi que les nigériens autant que les arguments défendus par les tazarthistes et la manière dont les choses se déroulent dans le processus référendaire.

Vu leurs agitations démesurées bien avant la convocation du collège électoral, il y a de quoi s'inquiéter. Dans leur fuite en avant, il ne passe pas un jour où la télévision nationale et la voix du Sahel ne diffusent pas des rassemblements où des gouverneurs des régions entourés des personnes scandent des slogans standards à toutes les régions du pays, tels que : oui au référendum, oui à la 6^{ème} République, alors que la campagne référendaire n'a pas été ouverte, et le contenu du projet constitutionnel objet du référendum en question reste encore inconnu.

En dehors des populations de l'intérieur du pays, c'est le ministre de la communication, porte parole du gouvernement en la personne de Mohamed Ben Omar lors d'un meeting de soutien au Président de la République courant moi de mai dernier qui haranguait la foule à la rive droite en tenant des propos comme suit : oui pour le référendum, oui pour la 6^{ème} république. On dirait que nous étions à quelques heures de la fermeture de la campagne référendaire, c'est-à-dire le 2 août 2009.

Au moment où les adhérents du tazarthé élargissent la taille des journaux télévisés et parlent des médias d'Etat, ils sont nombreux les citoyens qui sont cen-

surés par ces mêmes médias publics parce que ces derniers ont commis les péchés d'épouser des idées contraires à celle du « peuple », conception Tandja Mamadou. Comme le ridicule ne tue pas au Niger, ce sont ces mêmes tazarthistes qui affirment à longueur de journées que la démocratie, c'est accepter l'autre, accepter que celui qui a des idées contraires les exprime. C'est tout cela, ces exclusions, ces contradictions et ces zèles qui constituent pour beaucoup d'observateurs de la scène politique nigérienne les signes de doute sur la sincérité et la régularité dans l'organisation du référendum.

Au lieu d'attendre le contenu du projet de la nouvelle constitution, ces propagandistes hors pairs du tazarthé, ces experts en communication politique ont d'ores et déjà anticipé leur campagne pour l'avènement d'une 6^{ème} République en faisant l'apologie n'ont pas du contenu de cette dernière mais plutôt pour la vente de l'image de leur candidat. Il n'est pas étonnant de lire des banderoles sur lesquelles est écrit «Baba Tandja Tazarthé » ou de voir des effigies de ce dernier sur les voitures des promoteurs du mouvement Tazarthé. Alors, c'est cette confusion, ce manque d'équilibre d'informations au niveau des médias d'Etat et ce culte de personnalité qui suscitent d'innombrables interrogations pour les uns et qui risqueraient de jeter le discrédit sur l'organisation du référendum pour les autres.

Aux dernières nouvelles, nous apprenons que les partis politiques et structures membres du FDD ont adressé un recours à la cour constitutionnelle ce lundi 08 juin 2009 pour excès de pouvoir de la part du président de la République Tandja Mamadou conformément à l'article 104 et 105 du code électoral qui stipulent que : le recours pour excès de pouvoir en matière électorale est porté devant la cour constitutionnelle. La cour doit statuer dans un délai de cinq jours à compter du dépôt au greffe.

Contrairement à certaines affirmations des promoteurs du tazarthé, la Cour Constitutionnelle est belle bien compétente en matière référendaire selon Soly Abdourahmane, ancien procureur de la République.

Moussa Ibrahim